



PRÉFET DU CHER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE PRÉFET

Bourges, le 17 FEV. 2023

Monsieur le président du Conseil départemental,
Mesdames et messieurs les présidents des EPCI à fiscalité propre,
Mesdames et messieurs les maires,
Mesdames et messieurs les présidents des syndicats,

Avec les nombreux épisodes de sécheresse, de canicule et de feux de forêts, l'année 2022 a vu les effets du réchauffement climatique devenir, plus que jamais, concrets et palpables. Face à cette réalité, l'accélération de la transition écologique est un impératif collectif.

C'est le sens et l'objectif de la création du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, dit « fonds vert », doté de 2 milliards d'euros au niveau national pour l'année 2023. Il est destiné à financer des projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés dans trois domaines :

- **la performance environnementale** pour encourager la rénovation énergétique des bâtiments publics, le tri et la valorisation énergétique des biodéchets, la modernisation de l'éclairage public ;
- **l'adaptation des territoires au changement climatique** pour renaturer les villes et villages afin de lutter contre les îlots de chaleur et prévenir les risques naturels (feux de forêt, inondations, etc.) ;
- **l'amélioration du cadre de vie** pour soutenir des projets de sobriété en matière de mobilité (covoiturage) et en matière foncière (renouvellement des friches, etc.). Le fonds portera également le financement du déploiement de la stratégie nationale pour la biodiversité dans les territoires.

Pour s'adapter à la diversité des réalités et des enjeux des territoires, la mise en œuvre du fonds vert est déconcentrée aux préfets à qui il revient de sélectionner les projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés. Cette volonté de déconcentration s'accompagne d'une volonté de simplicité d'accès à ces financements afin de s'adapter aux besoins de chaque territoire, sans appel à projets.

Pour le Cher, l'enveloppe immédiatement disponible s'élève à près de 4 M€ (dont 1,7 M€ pour la seule rénovation thermique des bâtiments, 0,5 M€ pour la rénovation de l'éclairage public et 1,75 M€ fongible pour l'ensemble des mesures du fonds vert) à laquelle s'ajoutent des enveloppes spécifiques de soutien à l'ingénierie (143 333€) et pour la renaturation des villes et villages (852 888€). Certaines mesures du fonds vert font par ailleurs l'objet d'enveloppes régionalisées, qui seront attribuées aux départements au fil de l'émergence de nouveaux projets (friches, prévention des inondations, biodéchets, stratégie nationale de la biodiversité).

Je vous invite dès à présent et au plus tôt à déposer vos demandes de financement grâce aux formulaires « démarches simplifiées » disponibles sur le site des services de l'État dans le Cher, et accessible à l'adresse suivante: www.cher.gouv.fr (rubrique « fonds vert »). Vous pouvez également prendre connaissance, par ce même lien, de l'ensemble des informations disponibles sur les soutiens financiers proposés, et en particulier accéder aux cahiers d'accompagnement qui ont été élaborés pour chaque mesure du fonds vert, pour vous aider à concevoir vos projets et assurer une grande ambition environnementale. Des liens y sont également proposés vers la plateforme nationale Aides-Territoires

où sont disponibles une foire aux questions, des fiches d'aide ainsi que la programmation des webinaires et autres événements de présentation des mesures du fonds vert.

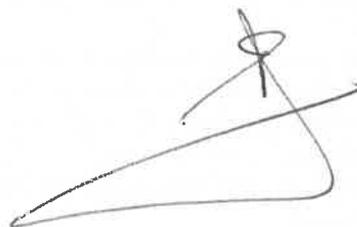
Le fonds étant cumulable avec les autres dotations de l'État (dans la limite de 80% au total), je vous invite à déposer au titre du fonds vert les dossiers que vous auriez déjà déposés au titre de la DETR et de la DSIL dans le cadre de la campagne 2023 et qui pourraient en relever. Ces démarches faciliteront par ailleurs la capacité d'optimisation de l'utilisation des différentes dotations d'investissement, au profit du plus grand nombre de porteurs et donc du territoire départemental. Je souligne par ailleurs le financement possible du reste à charge de vos opérations grâce aux dispositifs d'accompagnement proposés, en complément, par la Banque des territoires.

Je vous invite à saisir toutes les possibilités ouvertes par ce fonds vert qui répond à l'urgence écologique et qui constitue également une réponse de soutien à la maîtrise de vos coûts dans le contexte d'inflation, notamment de l'énergie.

La demande du gouvernement étant de consommer le plus rapidement possible les crédits disponibles, je vous remercie de déposer dans les meilleurs délais vos dossiers pour nous permettre une instruction la plus diligente possible et la recherche de la solution la plus optimisée à vos besoins.

Les sous-préfets d'arrondissement ainsi que les services de la préfecture (direction des collectivités locales et de la coordination interministérielle - DCLCI) et de la direction départementale des territoires (DDT) sont à votre disposition pour vous fournir toutes les informations nécessaires et répondre à vos questions sur le déploiement du fonds vert.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les maires et présidents, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke at the bottom, characteristic of the name Maurice Barate.

Maurice BARATE